



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM**

AVIS PUBLIC

**Résumé des modifications au règlement n° 409-2025 sur l'occupation
et l'entretien des bâtiments**

Prenez avis qu'à la séance du Conseil municipal qui se tiendra le 6 mai 2025 à 19 h 30 au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham, le conseil municipal statuera sur les modifications amendant le règlement n° 384-2023 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

La Municipalité doit modifier le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments #384-2023 prévu à l'article 145.41 à 145.41.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) afin d'y inclure certaines procédures administratives notamment en lien avec les recours pour exiger des travaux aux propriétaires de bâtiments vétustes ou délabrés au plus tard le 1^{er} avril 2026.

Le présent avis public est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, le 3^e jour du mois d'avril 2025.

Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière